



## Conseil économique et social

Distr. générale  
25 avril 2003  
Français  
Original: anglais

---

### Session de fond de 2003

Genève, 30 juin-25 juillet 2003

Point 7 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions de coordination, questions relatives  
aux programmes et autres questions :  
rapports des organes de coordination**

## **Rapport d'ensemble annuel du Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour 2002**

### *Résumé*

Le présent rapport donne un aperçu des faits nouveaux intervenus en 2002 en matière de coopération des institutions relevant du Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (CCS).

Durant l'année, les chefs de secrétariat se sont attachés en priorité à piloter la contribution du système à la formulation des stratégies requises pour mesurer le chemin parcouru et encourager et aider les États Membres à atteindre les objectifs de développement inscrits dans la Déclaration du Millénaire, se sont plus particulièrement intéressés aux mesures à prendre pour réaliser les deux objectifs de développement – traitement et prévention des maladies, y compris VIH/sida, et prévention des conflits armés – retenus pour un traitement approfondi dans le rapport 2002 du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur l'application de la Déclaration du Millénaire, ont examiné les progrès accomplis en ce qui concerne l'appui cohérent et systémique à apporter au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et ont réfléchi à la bonne intégration des suites à donner aux trois grandes conférences qui se sont tenues durant l'année : la Conférence internationale sur le financement du développement, le Sommet mondial de l'alimentation, et le Sommet mondial pour le développement durable.

---

\* E/2003/100.



Sur le premier thème, le CCS a fourni une perspective d'ensemble en vue du rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur l'application de la Déclaration du Millénaire. Il a exposé les initiatives prises à l'échelle du système en insistant sur l'enjeu multisectoriel qu'implique la réalisation des objectifs du Millénaire en matière de santé et a pris des mesures pour promouvoir les synergies dans un certain nombre de domaines. En ce qui concerne la prévention des conflits armés, les chefs de secrétariat ont décidé que l'élément central de la stratégie du système des Nations Unies devait être la promotion du développement et l'élimination de la pauvreté; ils ont adopté des mesures pour faire en sorte que prévention des conflits et plans de développement se renforcent mutuellement. S'agissant de l'appui du système des Nations Unies à l'Afrique, le CCS a décidé qu'il devait dans toute la mesure possible s'inscrire dans le cadre du NEPAD de manière à maximiser l'efficacité et l'impact de cette contribution au développement durable de l'Afrique.

Le Comité de haut niveau chargé des questions de gestion a continué en 2002 à appuyer les travaux du CCS et à promouvoir en son nom les convergences au sein du système dans un certain nombre de domaines clefs d'intérêt commun, dont les technologies de l'information et des communications et la sécurité du personnel. Pour ce qui est des programmes, le Comité de haut niveau chargé des programmes a préparé les délibérations du CCS dans les domaines mentionnés plus haut, en particulier sur les suites données au Sommet du Millénaire et sur l'appui du système des Nations Unies au NEPAD, tout en oeuvrant pour la collaboration entre les institutions dans des domaines allant des technologies de l'information au service du développement (dans la perspective du Sommet sur la société de l'information) à la facilitation du commerce.

Le présent rapport donne par ailleurs des indications sur l'assistance fournie aux pays qui invoquent l'article 50 de la Charte des Nations Unies, ainsi que l'a demandé le Comité du programme et de la coordination.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction .....	1–7	4
I. Suites données au Sommet du Millénaire .....	8–41	5
A. Vers la réalisation des objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire .....	8–11	5
B. Financement du développement .....	12–14	7
C. Sommet mondial pour le développement durable .....	15–21	7
D. Traitement et prévention des maladies .....	22–30	9
E. Prévention des conflits armés .....	31–41	11
II. Appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l’Afrique (NEPAD) à l’échelle du système .....	42–48	13
III. Collaboration interinstitutions .....	49–73	15
A. Collaboration dans le domaine de la gestion .....	49–60	15
1. Technologie de l’information et des communications .....	50–55	15
2. Sécurité du personnel .....	56–60	16
B. Collaboration aux conférences .....	61–70	17
1. Sommet mondial de l’alimentation : cinq ans après .....	61–64	17
2. Sommet mondial de la société de l’information .....	65–70	18
C. Modalités novatrices de collaboration aux programmes : la facilitation du commerce .....	71–73	19
IV. Assistance aux pays qui invoquent l’Article 50 de la Charte des Nations Unies ..	74–77	19

## Introduction

1. Les précédents rapports du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) ont souligné que les conférences mondiales des années 90 avaient eu de profondes répercussions sur les relations interinstitutions en ce sens qu'elles avaient fixé de grands objectifs généraux auxquels l'ensemble du système pouvait se rallier et se référer pour mesurer son impact collectif.

2. S'inscrivant dans le prolongement des textes issus de ces conférences, la Déclaration du Millénaire<sup>1</sup> a marqué dans l'évolution de la coordination interinstitutions un nouveau tournant qui a modifié radicalement l'orientation et la dynamique des travaux du CCS. Elle a établi un schéma directeur commun auquel les organismes du système adhèrent tous – individuellement et collectivement. Cette évolution a donné une cohérence et une unité sans précédent au travail interinstitutions et a insufflé un élan supplémentaire et mieux ciblé aux initiatives prises sous l'impulsion du CCS pour maximiser les synergies au sein du système des Nations Unies au service des objectifs de développement définis en commun. La Conférence internationale sur le financement du développement qui s'est tenue à Monterrey (Mexique) en 2002 et le Sommet mondial pour le développement durable qui a eu lieu à Johannesburg (Afrique du Sud) la même année sont venus enrichir le schéma directeur commun sur lequel se guide le système.

3. Dans le droit fil de cette orientation, les travaux des comités de haut niveau du CCS chargés des programmes et des questions de gestion se concentrent toujours davantage sur les thèmes généraux qui touchent l'ensemble du système, ce qui permet au CCS lui-même de se consacrer à l'élaboration des stratégies communes à appliquer à l'échelle du système pour soutenir au maximum la réalisation des objectifs figurant dans la Déclaration du Millénaire et dans les textes issus des grandes conférences mondiales. L'idée est de maximiser l'appui du système interinstitutions aux processus de suivi intergouvernementaux, en particulier de soutenir et faciliter l'action du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale en faveur de la mise en oeuvre effective et coordonnée des engagements souscrits aux conférences.

4. Il convient de noter de nouveau à ce propos que le rapport annuel du CCS n'est qu'un élément de la vaste série de rapports et outils de suivi à travers lesquels les capacités collectives du système sont mises au service des processus de délibérations intergouvernementaux. Les nouvelles méthodes de travail adoptées par le CCS et ses deux comités de haut niveau ont institué un système souple de « réseaux » de spécialistes et de groupes spéciaux interinstitutions qui travaillent en concertation permanente et se réunissent pour exécuter des tâches spécifiques en fonction des besoins, et qui a fini par remplacer les anciens organes subsidiaires du CCS chargés des thèmes communs à toutes les institutions. Ce nouveau dispositif n'est pas seulement plus économique et mieux adaptable à l'évolution des besoins, y compris en termes d'appui à fournir aux organes intergouvernementaux concernés; il correspond en outre mieux à la place qu'occupent désormais les questions de mise en oeuvre dans les dispositifs interinstitutions et intergouvernementaux. Les travaux du CCS procèdent donc maintenant d'une culture combinant une perception commune des objectifs du système en tant qu'entité globale et une focalisation accrue sur la mise en oeuvre et l'impact dans la poursuite de ces objectifs.

5. Le présent rapport d'ensemble expose les points saillants des travaux du CCS et de ses deux comités de haut niveau (Comité chargé des programmes et Comité chargé des questions de gestion) en 2002. Comme les précédents, il s'efforce d'aller au-delà du compte rendu factuel des travaux du CCS et de ses organes subsidiaires et de donner une meilleure idée du chemin parcouru par les différents secrétariats pour faire du système dans sa globalité une réalité institutionnelle et programmatique et le mettre au service collectif des États Membres.

6. Au cours de l'année, les chefs de secrétariat se sont attachés en priorité à piloter la contribution du système à la formulation des stratégies requises pour mesurer le chemin parcouru et encourager et aider les États Membres à atteindre les objectifs de développement inscrits dans la Déclaration du Millénaire, se sont plus particulièrement intéressés aux mesures à prendre pour réaliser les deux objectifs de développement – traitement et prévention des maladies, y compris VIH/sida, et prévention des conflits armés – retenus pour un traitement approfondi dans le rapport 2002 du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur l'application de la Déclaration du Millénaire (A/57/270 et Corr.1), ont examiné les progrès accomplis en ce qui concerne l'appui cohérent et systémique au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) (A/57/304, annexe) et ont réfléchi à la bonne intégration des suites à donner aux trois grandes conférences qui se sont tenues durant l'année : la Conférence internationale sur le financement du développement, le Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après, et le Sommet mondial pour le développement durable.

7. Le Comité de haut niveau chargé des questions de gestion a continué en 2002 à appuyer les travaux du CCS et à promouvoir en son nom les convergences au sein du système dans un certain nombre de domaines clefs d'intérêt commun, dont les technologies de l'information et des communications et la sécurité du personnel. Pour ce qui est des programmes, le Comité de haut niveau chargé des programmes a préparé les délibérations du CCS dans les domaines mentionnés plus haut, en particulier sur les suites données au Sommet du Millénaire et l'appui du système des Nations Unies au NEPAD, tout en oeuvrant pour la collaboration interinstitutions dans des domaines allant des technologies de l'information au service du développement (dans la perspective du Sommet sur la société de l'information) à la facilitation du commerce.

## **I. Suites données au Sommet du Millénaire**

### **A. Vers la réalisation des objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire**

8. Durant toute l'année, le CCS et les consultations interinstitutions connexes ont veillé spécialement à orienter la contribution du système vers le cadre global des objectifs de développement inscrits dans la Déclaration du Millénaire et à appuyer la continuité de l'effort de mise en oeuvre. Le CCS a indiqué qu'il incombait tout particulièrement au système des Nations Unies de mobiliser et d'entretenir la mobilisation des pays et des instances internationales en faveur des objectifs de développement convenus, ce qui impliquait un certain nombre de responsabilités en termes d'opérations et de gestion. L'une de ces responsabilités est d'intégrer de manière effective ces objectifs dans les travaux du système et en particulier dans les

mécanismes de coordination nationaux, et d'organiser l'appui de tout le système aux tâches à caractère non spécifiquement national qui nécessitent la coopération de plusieurs pays. L'une des contributions essentielles de la Déclaration du Millénaire est d'avoir traduit certains grands objectifs fixés lors des conférences des années 90 en cibles chiffrées assorties d'échéances; reste maintenant à s'assurer que leur transposition dans les stratégies nationales est basée sur les priorités des pays concernés et qu'elle tient compte de leurs spécificités. Les besoins et les situations diffèrent d'un pays à l'autre. La coordination interinstitutions devrait être attentive à ce genre de particularités et contribuer à accroître au maximum les incidences positives sur la vie des populations.

9. C'est dans ce contexte que le Secrétaire général et l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont mis à profit les deux sessions 2002 du CCS pour consulter les chefs de secrétariat sur la formulation et la mise au point des principes directeurs et des éléments stratégiques d'une campagne à plusieurs composantes articulée autour des objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire. Les membres du CCS ont souscrit à un certain nombre de principes de base – rôle directeur et participation effective des pays eux-mêmes, priorité aux partenariats entre les gouvernements, les organisations de la société civile et le secteur privé, mobilisation de tout le système des Nations Unies au service de résultats concrets – tout en soulignant que la réalisation de ces objectifs incombait en définitive aux États Membres.

10. Les orientations stratégiques de l'action sont les suivantes :

1. Privilégier des modalités de suivi facilitant l'interprétation homogène du degré de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (voir A/56/326, annexe) et la traduction des objectifs en indicateurs reconnus de la coopération internationale au service du développement durable;
2. Analyser les paramètres à modifier pour que la concertation entre les partenaires passe du stade des discours d'intention à celui de l'exécution pratique, à savoir les mesures concrètes nécessaires pour avancer sur la voie des objectifs convenus;
3. Renforcer la mobilisation de manière à enclencher hors du système des Nations Unies une dynamique autonome de mobilisation des moyens et capacités de larges segments de la société, et de sensibilisation de l'opinion publique en faveur des mesures, des politiques, des priorités et des financements requis;
4. Mener des activités opérationnelles pour lever les principales entraves au progrès, en fonction des mandats, de l'avantage comparatif et des ressources du système des Nations Unies au niveau national.

11. En appuyant cette démarche à laquelle ils entendent collaborer sans réserve, les membres du CCS ont souligné qu'il convenait de renforcer les synergies entre les objectifs de développement et entre les institutions chargées de les poursuivre, en veillant à tirer parti, sans la diluer, de la division des tâches au sein du système et à exploiter harmonieusement les capacités et les dispositifs existants. Ils ont fait remarquer que la priorité accordée aux objectifs de développement inscrits dans la Déclaration du Millénaire ne diminuait en rien l'importance des autres activités prescrites des organismes des Nations Unies, et qu'elle devait au contraire leur

donner un surcroît de dynamisme et de cohérence. Il importe de même de continuer à mettre en oeuvre à tous les niveaux la série d'engagements et de décisions issus des grandes conférences, en fonction des spécificités, afin de donner encore plus de substance et d'élan à l'action engagée pour réaliser les objectifs du Millénaire.

## **B. Financement du développement**

12. Depuis que l'Assemblée générale a lancé le processus de financement du développement, le CCS s'est efforcé de promouvoir une mobilisation effective des capacités pertinentes existant au sein du système des Nations Unies afin d'appuyer à la fois le processus intergouvernemental et le secrétariat de coordination. Les activités ont compris des conseils sur les politiques et une assistance pour la mobilisation des différents partenaires des organismes du système en vue d'appuyer la Conférence internationale sur le financement du développement. Le CCS se servira de cette expérience pour garantir une réponse effective et participative à la demande adressée au Secrétaire général par les participants à la Conférence dans le Consensus de Monterrey<sup>2</sup>, où il a été prié « de veiller, avec la collaboration des secrétariats des principales institutions concernées, et en utilisant pleinement le mécanisme du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, à ce que les accords adoptés et les engagements pris à la Conférence fassent l'objet d'un suivi permanent et de fournir un appui efficace sur le plan administratif » (par. 72).

13. Le CCS reprendra l'examen des questions relatives au suivi du Consensus de Monterrey en 2003, étant donné qu'elles occuperont une place centrale dans l'ordre du jour de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce qui se tiendra en avril, et du dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale qui aura lieu en octobre, et que le financement du développement a été choisi comme l'un des thèmes qui feront l'objet d'une attention spéciale dans le rapport qui sera soumis en 2003 par le Secrétaire général à l'Assemblée sur le suivi de la Déclaration du Millénaire. Le Comité de haut niveau du CCS chargé des programmes prend également des mesures pour tenir compte dans son programme de travail des aspects pertinents du suivi de la Conférence de Monterrey.

14. Les efforts visant à assurer une meilleure coopération à l'échelle du système, et en particulier des liens solides, au niveau des secrétariats et au niveau intergouvernemental, entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce, en vue du suivi de la Conférence de Monterrey, s'accompagnent de mesures visant à poursuivre une collaboration étroite avec toutes les parties prenantes, afin d'orienter et d'appuyer leur participation active et de veiller à ce qu'elles soumettent des informations détaillées aux organes intergouvernementaux concernés sur les activités de suivi et les progrès généraux.

## **C. Sommet mondial pour le développement durable**

15. À sa deuxième session ordinaire de 2002, le CCS a également eu pour la première fois l'occasion d'examiner le suivi du Sommet mondial pour le développement durable. Les membres du CCS étaient d'avis que le Sommet de

Johannesburg avait permis de donner un nouvel élan politique à la mise en oeuvre des engagements pris et des accords conclus à Rio en 1992 et de définir de nouveaux buts et objectifs importants pour guider et orienter les activités de suivi aux niveaux national et international. Il incombait désormais au système de mettre à profit et de maintenir cet élan.

16. On a fait observer que le message clef que devrait transmettre le système devrait être la « mise en oeuvre », qui implique des actions sur toute la gamme des engagements pris. Afin de contribuer à la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement durable sur la base d'une répartition claire des responsabilités entre les organisations et organismes du système des Nations Unies, le système devrait se concentrer sur la promotion de politiques qui permettent d'intégrer effectivement les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement durable, ainsi que sur l'appui en vue de parvenir à des objectifs spécifiques et à des cibles assorties de délais, les objectifs concernant l'élimination de la pauvreté énoncés dans la Déclaration du Millénaire étant une préoccupation fondamentale.

17. En examinant les incidences des résultats du Sommet mondial pour le développement durable sur les activités du système en cours dans les cinq domaines sur lesquels le Secrétaire général avait spécialement attiré l'attention des participants au Sommet – eau et assainissement, énergie, santé, agriculture, et diversité biologique – les membres du CCS ont estimé que les cadres stratégiques et de programmation visant à faciliter la mise en oeuvre des résultats du Sommet devraient être flexibles et pragmatiques et devraient contribuer à renforcer la cohérence et à optimiser l'impact de toutes les institutions concernées. Par ailleurs, on a souligné qu'il fallait utiliser des approches audacieuses qui donneraient une plus grande visibilité aux processus de mise en oeuvre, en particulier en ce qui concerne les domaines de l'eau et de l'énergie pour lesquels, à la différence de la santé, de l'agriculture et de la diversité biologique, il n'existait pas de mécanisme unique de coordination au sein du système des Nations Unies. Le renforcement de la cohérence à l'échelle du système devrait être accompagné par des efforts systématiques visant à tirer pleinement parti des occasions offertes par le Sommet pour le maintien et l'élargissement des partenariats avec le secteur privé, les pouvoirs locaux et la société civile. Les mêmes considérations s'appliquaient aux mesures de suivi concernant l'évolution des modes de production et de consommation. En reconnaissant l'importance de cet objectif, le Sommet avait mis en évidence la nécessité d'agir également au niveau sectoriel et au niveau des entreprises et de faire participer le secteur privé et les travailleurs à ces processus.

18. Les membres du CCS ont appuyé d'une manière générale l'opinion selon laquelle l'action interinstitutions devrait être centrée sur les mesures au niveau des pays, en évitant de créer de nouveaux mécanismes de coordination et en mettant à profit et en renforçant les mécanismes existants.

19. Les membres du CCS ont en outre noté que la série de négociations de Doha avait porté sur un ensemble de mesures liées au commerce qui pourraient nettement renforcer le suivi du Sommet mondial pour le développement durable et promouvoir l'objectif fondamental de l'élimination de la pauvreté. La gamme de ces mesures allait de l'assistance aux pays pauvres pour leur permettre de s'intégrer au système commercial mondial et pour renforcer leur capacité de production, ce qui leur permettrait de bénéficier des mesures d'ouverture des marchés, à la promotion des

réformes gouvernementales (par exemple, les réformes douanières). Dans le même contexte, on a souligné que le système devrait prendre des mesures coordonnées en matière d'assistance pour le développement et de renforcement des capacités dans le domaine du commerce.

20. Le CCS a prié le Comité de haut niveau chargé des programmes de poursuivre les activités requises pour optimiser l'appui du système au suivi soutenu du Sommet mondial pour le développement durable et centrera à nouveau son attention sur cette question en 2003.

21. Lors de son examen du suivi des Conférences de Monterrey et de Johannesburg, le CCS a eu comme préoccupation importante non seulement de veiller à ce que les capacités du système soient mobilisées pour assurer une mise en oeuvre coordonnée et soutenue des résultats de ces conférences, mais également de contribuer, aussi bien du point de vue analytique que pratique, à l'application de la directive de l'Assemblée générale selon laquelle le suivi des conférences devrait être cohérent et effectivement intégré, et lié aux objectifs pertinents énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Cela a constitué un objectif constant des travaux du CCS et un aspect important de son dialogue avec le Conseil économique et social, et de l'appui que le système apporte aux délibérations du Conseil. Le CCS est convaincu que les travaux du groupe de travail spécial à composition non limitée créé par l'Assemblée dans sa résolution 57/270 du 20 décembre 2002 afin d'examiner ces questions permettront de faciliter la réalisation de ces objectifs, et il s'engage à fournir au groupe de travail tout l'appui nécessaire.

#### **D. Traitement et prévention des maladies**

22. Dans la Déclaration du Millénaire, les chefs d'État et de gouvernement avaient décidé « que, d'ici à 2015, nous aurons arrêté la propagation du VIH/sida, et commencé à inverser la tendance actuelle, et que nous aurons maîtrisé le fléau du paludisme et des autres grandes maladies qui affligent l'humanité » (par. 19). Dans son rapport sur un plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire (A/56/326), le Secrétaire général a identifié (voir par. 306 du rapport) le traitement et la prévention des maladies, y compris le VIH/sida et le paludisme, comme l'un des deux thèmes – l'autre étant la prévention des conflits armés – qui feraient l'objet d'une attention spéciale dans le rapport annuel du Secrétaire général sur le suivi de la Déclaration du Millénaire en 2002.

23. Les délibérations du CCS sur cette question s'inspiraient des travaux de la Commission macroéconomie et santé, créée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Les chefs de secrétariat ont particulièrement apprécié l'analyse de la Commission concernant les conditions financières et autres à remplir pour parvenir aux objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire dans le domaine de la santé ainsi que les preuves convaincantes données par cette analyse au sujet des liens entre la santé et l'atténuation de la pauvreté et la croissance économique à long terme.

24. Un élément fondamental pour les préparatifs des délibérations du CCS a été de reconnaître que, pour que des progrès soient accomplis dans le secteur de la santé, il fallait de nombreuses interventions qui se renforcent mutuellement dans les domaines économique et social et que pratiquement tous les organismes membres du CCS pouvaient contribuer à la réalisation des objectifs de la Déclaration du

Millénaire en matière de santé. Le système doit donc faire face à un double défi : déterminer ce que les organismes du système peuvent faire – individuellement et collectivement – pour obtenir les synergies requises afin de réaliser des progrès réels et soutenus dans le secteur de la santé; et examiner la contribution que ces progrès pourraient apporter aux politiques promues par chaque organisation dans son domaine de compétence, en assurant de cette manière que les progrès dans le secteur de la santé aient un impact positif sur les efforts visant à parvenir aux autres objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

25. Les délibérations du CCS sur la nécessité d'une approche multisectorielle pour relever le défi posé par les objectifs de la Déclaration du Millénaire en matière de santé ont permis de mettre en évidence les incidences réciproques des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration et, par conséquent, l'importance pour le système de promouvoir et d'appuyer une approche globale de leur mise en oeuvre.

26. Dans le contexte spécifique des objectifs en matière de santé, on a souligné l'existence des conditions nécessaires de croissance économique et d'accroissement des revenus personnels pour la réalisation de progrès soutenus dans le secteur de la santé. Le lien étroit entre la santé humaine et l'environnement a également été mis en évidence. Cela a été démontré par les effets des changements climatiques et d'une plus grande exposition à des substances chimiques nuisibles sur l'incidence et la fréquence des maladies. En fait, pratiquement tous les secteurs visés par les politiques de développement – depuis l'agriculture, l'éducation et la population jusqu'à l'eau et l'assainissement, la nutrition, le développement rural, les établissements humains viables, l'autonomisation des femmes, et l'investissement dans les enfants – ont une influence sur la santé. Dans ces circonstances, l'enchaînement des interventions dans le cadre des politiques et leur coordination deviennent essentiels.

27. Le CCS a donc souligné qu'il était particulièrement important de définir et d'explicitier la corrélation entre la santé et les autres objectifs de la Déclaration du Millénaire dans les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et, de manière plus générale, dans les stratégies du système pour l'appui au niveau des pays. Il a demandé aux organismes de collaborer afin d'incorporer la santé dans les stratégies de réduction de la pauvreté et d'aider les pays à suivre les progrès accomplis en vue de parvenir aux objectifs en matière de santé de la Déclaration du Millénaire et, étant donné les limitations des ressources, à faire des choix appropriés entre les investissements complémentaires requis pour atteindre ces objectifs. Il importait également qu'une approche fondée sur les droits de l'homme en matière de santé soit introduite dans le dialogue sur les politiques et influence leur élaboration générale. Le système devait centrer ses efforts sur des stratégies axées sur les résultats afin d'éviter la fragmentation sectorielle et d'obtenir des résultats mesurables.

28. En examinant spécifiquement le VIH/sida et son impact, les membres du CCS ont rappelé ses conséquences dévastatrices pour différents secteurs de l'économie et pour les structures de la société, notamment les systèmes d'éducation de nombreux pays. L'importance de l'éducation préventive dans la lutte contre le VIH/sida a été soulignée. On a également mentionné la nécessité de prévoir une gestion de l'épidémie de VIH/sida dans la perspective d'établissements humains viables et des efforts de réduction de la pauvreté grâce à l'amélioration des taudis, et au maintien et à l'amélioration de normes concernant les établissements humains visant à

faciliter l'accès au logement des personnes touchées par le sida et des orphelins. La nécessité d'offrir des programmes de prévention et de traitement du VIH/sida aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays a également été mise en évidence.

29. De même, la promotion d'une culture de prévention et son appui devraient recevoir une plus grande attention dans les activités du système visant à lutter contre le paludisme, qui continue à poser de graves problèmes de santé dans de nombreuses parties du monde. Le CCS a demandé aux organismes du système des Nations Unies de renforcer leur appui à la recherche et à d'autres efforts de collaboration pour lutter contre ce fléau.

30. On a reconnu que le lieu de travail jouait un rôle de plus en plus important dans le traitement et la prévention des maladies. Étant donné que les entreprises prenaient mieux conscience des avantages d'un bon état de santé, la diffusion d'informations sur le traitement et la prévention des maladies infectieuses, en utilisant les infrastructures existantes, en particulier dans les zones rurales, était considérée comme une condition essentielle.

## **E. Prévention des conflits armés**

31. Afin de compléter la collaboration interinstitutions en vue de l'élaboration du rapport du Secrétaire général sur le suivi de la Déclaration du Millénaire en 2002, le CCS a examiné, à sa deuxième session ordinaire de 2002, les questions relatives à la prévention des conflits armés et les réactions des organismes du système des Nations Unies.

32. Le CCS a reconnu que le système avait pour responsabilité d'appuyer les efforts nationaux visant à intégrer une perspective de prévention des conflits dans les programmes de développement et les processus de planification au niveau des pays. Les membres du CCS ont pleinement reconnu qu'il était important, comme l'avait souligné le Secrétaire général, de faire en sorte que la communauté internationale accorde un rang de priorité élevé à la tâche de renforcement des capacités pour la prévention structurelle et opérationnelle à tous les niveaux. Par ailleurs, le CCS a reconnu que, pour être une source effective de conseils et d'appui à cette fin, le système des Nations Unies devait avoir une compréhension beaucoup plus profonde des causes des tensions à l'intérieur des pays et entre les nations et des liens entre la paix et le développement.

33. Les membres du CCS ont exprimé leur ferme appui aux efforts déployés par le Secrétaire général pour promouvoir une approche intégrée de la prévention des conflits, et ils ont indiqué que leurs organismes respectifs étaient prêts à contribuer à des consultations interinstitutions renforcées de sorte que les données d'expérience et les capacités pertinentes disponibles au sein du système puissent être effectivement utilisées pour approfondir et promouvoir cette approche. Ils ont également exprimé leur plein accord avec l'opinion, mise en évidence lors du processus préparatoire aux débats du CCS, selon laquelle les activités d'appui à l'échelle du système doivent rester centrées sur les niveaux national et sous-régional, afin d'assurer la maîtrise par les pays et les régions des stratégies de prévention des conflits armés.

34. Les débats du CCS ont été centrés sur les conditions qui causent le plus souvent des conflits armés et sur la réaction du système afin de contribuer à prévenir ou gérer des conflits.

35. On estimait en général que, bien que plusieurs facteurs contribuent aux situations de conflit armé, la pauvreté avait une importance primordiale, étant donné qu'elle avait tendance à aggraver les tensions sociales, économiques et culturelles. Des progrès en vue de la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, en particulier l'élimination de la pauvreté, sont donc essentiels pour réduire les risques de conflit armé. De même, le manque d'emplois satisfaisants crée un sentiment de désespoir et contribue à l'augmentation des tensions sociales, de la criminalité et de la violence. En revanche, l'éducation, la formation et la création d'emplois sont des moyens essentiels de promouvoir l'harmonie sociale et la paix. L'élément central d'une stratégie de prévention des conflits à l'échelle du système devrait donc être la promotion du développement durable. Les objectifs de prévention des conflits et de développement devraient se renforcer mutuellement. Le passage d'une culture de réaction à une culture de prévention permettrait d'éviter le gaspillage de ressources causé par les conflits et d'utiliser ces ressources pour le développement.

36. La dégradation de l'environnement et l'épuisement des ressources constituent aussi souvent des facteurs de risque importants. Les activités du système concernant la prévention des catastrophes et l'atténuation de leurs effets, la gestion efficace des ressources en eau, et la protection et la conservation de l'environnement et des ressources naturelles devraient être considérées également comme une contribution aux stratégies de prévention des conflits et comme un élément qui en fait partie intégrante.

37. De même, les situations qui entraînent des vagues de réfugiés peuvent alimenter le terrorisme et créer des possibilités pour le recrutement d'enfants soldats, aggravant ainsi les conflits armés. Des solutions durables au problème des réfugiés – comprenant un rapatriement dans de bonnes conditions et l'intégration locale, une meilleure protection juridique et l'exécution de programmes permettant aux réfugiés de devenir des agents actifs du développement – devraient faire partie intégrante des approches utilisées à l'échelle du système pour la prévention des conflits.

38. Les conflits ont souvent des causes profondes et ont tendance à se reproduire. C'est pourquoi ils donnent des signes d'avertissement qui devraient être détectés et faire l'objet de mesures. La société est également rendue vulnérable par la criminalité organisée et la corruption, qui ont tendance à perpétuer les crises et qui peuvent transformer des problèmes locaux en conflits internationaux.

39. On a fait observer que l'appui extérieur économique et financier dans les situations de conflit devrait être accompagné par des efforts sérieux pour assurer la transparence et la responsabilité. Le système des Nations Unies devrait jouer un rôle dynamique en identifiant tous les facteurs pertinents et les moyens de parvenir à des solutions durables qui engagent effectivement la responsabilité de toutes les parties concernées.

40. Le CCS a conclu qu'au cours de la prochaine période, le système devrait centrer son attention sur la mise en place d'une base analytique solide concernant les conditions qui entraînent des conflits armés et, par conséquent, concernant les

moyens les plus efficaces d'utiliser pour la prévention des conflits les atouts collectifs du système et l'expérience riche et diverse des organismes des Nations Unies en matière de règlement des conflits et de dialogue. Au niveau mondial, les principales priorités du système sont énoncées dans la Déclaration du Millénaire. Au niveau des pays, des progrès sont accomplis grâce aux processus du bilan commun de pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Il existe donc un cadre bien défini de priorités, objectifs et instruments qui permet d'effectuer une analyse des interactions entre les facteurs aboutissant à la prévention des conflits et d'élaborer des stratégies de prévention. Une plus grande attention collective doit être accordée au rôle joué par le système dans l'appui à l'élaboration de stratégies régionales et sous-régionales efficaces de prévention des conflits, ainsi qu'aux efforts visant à intégrer le statut et le rôle des femmes dans les stratégies de prévention des conflits à tous les niveaux.

41. Le Conseil des chefs de secrétariat a décidé de poursuivre activement l'examen de ces questions en étroite consultation avec tous les partenaires.

## **II. Appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) à l'échelle du système**

42. En 2001, le CCS avait répété que l'appui au développement de l'Afrique devait rester une priorité des organismes des Nations Unies et avait demandé à son Comité de haut niveau chargé des programmes de rester saisi de la question et de poursuivre l'examen de l'appui apporté au Nouveau Partenariat à l'échelle du système. Il avait également décidé de renforcer les mécanismes de coordination interinstitutions au niveau régional et demandé au Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) de continuer à représenter l'ensemble du système auprès des pays africains pour ce qui concerne le NEPAD.

43. Les membres du CCS ont largement souscrit à la nécessité de poursuivre une stratégie délibérée de renforcement et d'élargissement de l'appui au NEPAD. Il importe notamment de faire des efforts concertés pour intégrer la mise en oeuvre du NEPAD dans les processus découlant de la Déclaration du Millénaire et dans les programmes et textes issus des conférences et sommets. Les mécanismes déjà en place au niveau national devraient être pleinement exploités, et il faut appuyer les processus d'examen en cours et l'amélioration des dispositifs de coordination nationaux, en particulier les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Le leadership national et les capacités doivent être renforcés, et les performances des organismes des Nations Unies dans les pays doivent faire l'objet d'un suivi systématique et précis dans le cadre du NEPAD.

44. À sa troisième session ordinaire, le Comité de haut niveau chargé des programmes a examiné l'appui apporté au NEPAD par les organismes des Nations Unies, rappelant à ce propos que le Nouveau Partenariat n'était pas un mécanisme institutionnel ou une organisation de plus mais un schéma de politique et de concertation conçu par les dirigeants africains pour accélérer le développement de l'Afrique (CEB/2002/4, par. 8). Il a noté que le Comité directeur et le secrétariat du NEPAD sollicitaient activement l'assistance d'organismes des Nations Unies pour exécuter diverses tâches, en fonction des atouts respectifs des uns et des autres. Le Comité a souligné la nécessité de tirer parti de ces contacts et de l'outil de

coordination que représentent les consultations régionales interinstitutions organisées par le Secrétaire exécutif de la CEA pour élargir l'appui global du système des Nations Unies au NEPAD et pour en renforcer la qualité et la cohérence à travers le partage systématique de l'information et des données d'expérience. Les organismes des Nations Unies ont été invités à utiliser à cette fin le relais de la CEA, qui pourrait guider leurs interventions sur le continent et en ferait rapport régulièrement au Haut Comité chargé des programmes et au CCS.

45. À sa première session ordinaire de 2002, tenue en avril, le CCS a pris note des faits marquants intervenus dans les mois précédents, notamment l'accord conclu en octobre 2001, à la première réunion du Comité des chefs d'État pour la mise en oeuvre, sur les organes de direction du NEPAD, à savoir le Comité des chefs d'État pour la mise en oeuvre, le Comité directeur et le secrétariat (voir CEB/2002/1, par. 24). Parallèlement, les principaux domaines nécessitant des projets et programmes spécifiques avaient été cernés. Une consultation régionale des organismes travaillant en Afrique avait en effet identifié six thèmes prioritaires pour la collaboration au sein du système : infrastructures, mise en valeur des ressources humaines, politiques macroéconomiques et diversification des échanges commerciaux, technologie de l'information, agriculture et environnement, population et emploi, auxquels étaient venus s'ajouter par la suite les droits de l'homme, l'action humanitaire et les réfugiés. Ces initiatives ont confirmé que, comme le pense le CCS, le NEPAD offre un cadre solide pour maximiser l'efficacité et l'impact des programmes des organismes des Nations Unies en faveur du développement de l'Afrique. Les initiatives interinstitutions vont s'accélérer avec la mise en place concrète des programmes dans le cadre du NEPAD.

46. À ce propos, les chefs de secrétariat ont réitéré leur ferme adhésion à la démarche intégrée choisie par le NEPAD pour favoriser la paix et le développement et à tout ce qui était fait dans ce contexte pour promouvoir la paix, gérer les conflits internes et inter-étatiques ainsi que le problème connexe des réfugiés et déplacés, et renforcer les institutions nationales – qui sont autant d'éléments essentiels pour instaurer un environnement propice au développement durable et à l'investissement en Afrique. Ils ont toutefois souligné que ces efforts devaient être appuyés pour eux-mêmes et qu'il ne fallait laisser les problèmes rencontrés dans tel ou tel pays infléchir la politique de la communauté internationale du reste du continent. Ils ont insisté sur la nécessité d'augmenter sensiblement l'aide internationale au développement. Cette aide doit en effet au moins doubler en volume et se maintenir à ce niveau pendant 10 ans pour atteindre l'un des objectifs fixés par la communauté internationale, à savoir réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015. Cette APD doit s'accompagner d'investissements substantiels et d'une assistance technique soutenue de la part de la communauté internationale.

47. L'un des domaines où l'appui des organismes des Nations Unies a été jugé particulièrement crucial est celui des capacités requises pour que l'Afrique puisse exploiter de nouveaux débouchés commerciaux. La diversification des économies africaines, le développement du secteur productif et une meilleure facilitation du commerce sont autant d'éléments indispensables à cet égard. Un autre domaine considéré comme essentiel est celui de la mobilisation nécessaire pour prévenir et enrayer la propagation du VIH/sida. Ont également été cités d'autres domaines à privilégier tels que le rôle de la science et de la technologie dans le développement, les conséquences néfastes de l'urbanisation galopante et la prolifération des bidonvilles en zone urbaine.

48. Le CCS a exhorté les organismes à maintenir leur engagement en Afrique et à continuer à agir en concertation et en collaboration avec l'interlocuteur privilégié du système pour le NEPAD, à savoir la CEA. Il a demandé au Comité de haut niveau chargé des programmes de maintenir la question du Nouveau Partenariat à son ordre du jour et de l'aider à poursuivre l'examen de l'appui apporté par le système des Nations Unies.

### **III. Collaboration interinstitutions**

#### **A. Collaboration dans le domaine de la gestion**

49. L'introduction de modalités de coopération interinstitutions novatrices et plus efficaces s'est poursuivie en 2002 sous les auspices du Comité de haut niveau chargé des programmes et du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion. La présente section illustre les mesures et initiatives prises dans le domaine de la gestion et des programmes pour accroître l'efficacité et la cohérence à l'échelle du système.

##### **1. Technologies de l'information et des communications**

50. L'élaboration d'une conception commune du rôle des technologies de l'information et des communications (TIC) est restée un élément prioritaire du programme de travail du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion. En mars 2002, à sa troisième session, le Comité s'est penché sur la formulation d'une stratégie à long terme visant à optimiser l'exploitation des TIC dans chaque organisme des Nations Unies à la fois pour l'exécution des programmes de travail et pour le partage des données d'expérience et des résultats. Il a demandé que le travail entrepris dans ce domaine se poursuive autour des initiatives spécifiques suivantes (CEB/2002/3, par. 9) :

- Publication d'un manuel des bonnes pratiques d'utilisation des TIC dans le cadre de l'exécution des programmes, couvrant les bonnes pratiques en matière de matériel et de logiciels et de réseaux et les méthodes d'identification et de justification des risques, avantages et coûts liés au développement des infrastructures et à l'innovation industrielle;
- Diffusion des meilleures pratiques propres à sécuriser et renforcer les services informatiques dans tout le système;
- Exploration de la faisabilité d'un moteur de recherche à l'échelle du système;
- Meilleure diffusion de l'information dans le personnel des organismes des Nations Unies, à la suite notamment d'achats groupés bénéficiant d'accords généraux de remise sur quantité pour le matériel, les logiciels et les services de TIC; facilitation des discussions thématiques entre spécialistes des TIC à des fins de partage de l'information sur des points présentant un intérêt pour tous les organismes, par exemple les systèmes de planification des ressources de l'entreprise.

51. La mise en place progressive de l'Extranet du système des Nations Unies a permis de mieux partager les contenus, outils et applications qui se trouvent d'ordinaire dans les intranets respectifs des différents organismes. Le Comité a

exhorté les organismes qui ne l'avaient pas encore fait à parachever les préparatifs techniques nécessaires pour avoir accès à l'Extranet. Il a également demandé au secrétariat du CCS d'étudier ses suggestions quant aux applications et types d'information (politiques stratégiques, renseignements administratifs utiles au personnel en général) qui pourraient le plus utilement être diffusés via l'Extranet.

52. S'agissant de la faisabilité et du rapport coût/avantage d'un moteur de recherche interinstitutions pour les sites Web publics de tous les organismes des Nations Unies, construit sur mesures à partir d'un logiciel du commerce, le Secrétariat de l'ONU a étudié les différents produits existants. Il ressort de cet examen que le service « Google » répond aux besoins en la matière. Le Comité de haut niveau chargé des questions de gestion a approuvé l'idée de développer le moteur de recherche. Il a invité les différents organismes à participer à un projet pilote à l'issue duquel une proposition plus détaillée, assortie d'une estimation des coûts et d'un calendrier, pourrait être présentée à une future session.

53. En ce qui concerne le manuel des bonnes pratiques d'utilisation des TIC, le Comité de haut niveau chargé des questions de gestion a noté que le travail avait déjà commencé, avec entre autres la publication d'un certain nombre de guides pratiques élémentaires sur le matériel, les logiciels et les réseaux à l'usage des cadres supérieurs. Le premier porte sur l'informatisation des services de bibliothèque. L'étude des méthodes d'identification et de justification des risques, avantages et coûts liés aux infrastructures de TIC et aux innovations industrielles se poursuit.

54. En ce qui concerne la sécurité de l'information, le Comité de haut niveau chargé des questions de gestion a demandé des précisions sur les mesures prises par les organismes des Nations Unies pour sécuriser et renforcer leurs services informatiques face au risque croissant de piraterie informatique et autres problèmes de ce genre. Il a approuvé la recommandation d'un groupe de travail ayant préparé un schéma de gestion de la sécurité informatique.

55. Le Comité a également exprimé sa volonté de resserrer ses liens avec le Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications et a demandé au secrétariat du CCS d'identifier les domaines où la collaboration avec ce groupe pourrait produire des gains de synergie ou d'efficacité.

## **2. Sécurité du personnel**

56. Le Comité de haut niveau chargé des programmes a examiné les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des résolutions de l'Assemblée générale sur la sécurité du personnel humanitaire et la protection du personnel de l'ONU. Il a noté que, au Siège, le recrutement de personnel supplémentaire au Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité (UNSECOORD) était presque achevé. Pour ce qui est des bureaux extérieurs, la majorité des responsables de la sécurité des services extérieurs sont déjà en poste. Les candidats retenus à l'issue de l'entretien mais non encore affectés seront inscrits sur le registre de l'UNSECOORD de manière à pouvoir être déployés rapidement. Aux termes d'un Mémoire d'accord, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a été chargé de recruter et administrer les responsables de la sécurité des services extérieurs au nom du système des Nations Unies.

57. Il a par ailleurs été fait état de progrès substantiels dans la formation visant à accroître le niveau de sensibilisation et de préparation du personnel en matière de sécurité. Aux programmes de formation eux-mêmes est venu s'ajouter un CD-ROM mis à la disposition de tous les organismes des Nations Unies. Le message essentiel est que la sécurité est une responsabilité partagée et que les hauts fonctionnaires, au Siège et hors siège, doivent pleinement assumer leur rôle dans la gestion de la sécurité du personnel.

58. La question de la sécurité aérienne, non seulement pour les appareils affrétés par l'ONU mais aussi à bord des avions de ligne, devient une préoccupation croissante. Un groupe interinstitutions a été chargé d'examiner des propositions concernant la définition de normes minimales communes en matière de sécurité aérienne. Ses recommandations seront communiquées au Comité lors de sa prochaine session. Le Comité a également pris bonne note de l'offre d'assistance de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

59. Le Comité de haut niveau pour les questions de gestion a en outre demandé au Programme alimentaire mondial (PAM) d'étudier la possibilité d'administrer tous les vols humanitaires et autres opérations aériennes, hormis celles des opérations de maintien de la paix, et de mettre en place un groupe de la sécurité aérienne indépendant chargé de veiller au déploiement effectif et à la sécurité des vols humanitaires et autres opérations aériennes de l'ONU. Il a favorablement accueilli la proposition du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, qui a offert de faire partie du Groupe de travail sur la sécurité aérienne aux côtés du PAM et du Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat de l'ONU.

60. Le Comité a confirmé sa volonté de faire appliquer les normes minimales de sécurité opérationnelle dans tous les lieux d'affectation et a félicité les organismes qui en facilitent déjà activement l'application. Il a demandé à l'UNSECOORD de lui présenter à sa prochaine session un état actualisé de l'application de ces normes minimales.

## **B. Collaboration aux conférences**

### **1. Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après**

61. La conférence intitulée « Le Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après » organisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) offre un exemple supplémentaire d'étroite coopération interinstitutions, entre autres pour la réalisation des objectifs inscrits dans la Déclaration du Millénaire. Le Sommet s'était initialement prononcé pour un examen décennal, mais il a été décidé par la suite de convoquer la conférence d'examen au bout de cinq ans pour appeler l'attention sur l'absence de progrès quant à l'objectif de réduction de la pauvreté établi lors du Sommet.

62. La FAO a collaboré étroitement avec les organismes des Nations Unies avant et pendant la conférence. Elle a participé aux préparatifs en produisant un certain nombre de documents de travail. Les rapports établis par ses experts<sup>3</sup> ont été soumis à des arbitres scientifiques ainsi qu'aux organismes des Nations Unies concernés. Le rapport intitulé « Mobiliser les ressources de l'agriculture au profit de la sécurité alimentaire » a bénéficié des travaux d'une table ronde de haut niveau sur la mobilisation des ressources, convoquée par le Directeur général de la FAO en juin

2001, qui a réuni sous la présidence du Fonds international de développement agricole (FIDA) les hauts représentants de toutes les grandes institutions financières internationales, du PNUD et du PAM.

63. Le Secrétaire général de l'ONU et 26 organismes des Nations Unies ont participé activement au Sommet, au dialogue multipartite et aux diverses réunions et manifestations organisées à l'occasion de cet événement.

64. La FAO collabore étroitement avec ses partenaires au sein du système des Nations Unies pour renforcer les synergies entre les initiatives découlant de la conférence « Le Sommet mondial de l'alimentation cinq ans après » et des autres conférences et sommets de l'ONU, dont le Sommet du Millénaire.

## **2. Sommet mondial de la société de l'information**

65. La Conférence plénipotentiaire de l'Union internationale des télécommunications (UIT) a demandé au Secrétaire général de l'Union de porter la question de la tenue du Sommet mondial de la société de l'information à l'attention du CCS (voir A/57/71-E/2002/52). La plupart des membres du CCS ont exprimé leur souhait d'être associés aux préparatifs et au déroulement de cette manifestation.

66. Le Sommet se tiendra sous le haut patronage du Secrétaire général de l'ONU, et ses préparatifs seront pilotés par l'UIT. Il se déroulera en deux temps – le premier à Genève en décembre 2003, et le second à Tunis en 2005. Il permettra à tous les acteurs clefs de mieux mesurer collectivement la portée de la révolution de l'information et ses incidences pour la communauté internationale. La question du rôle que doivent jouer les différents partenaires (États Membres, institutions spécialisées des Nations Unies, secteur privé et société civile) pour assurer la croissance effective et coordonnée de la société de l'information autour du globe sera au coeur du Sommet. Les débats devraient aboutir à une déclaration de principes énergique et à un plan d'action concret assorti d'objectifs, qui seront l'un et l'autre pleinement représentatifs des différents intérêts en jeu. Ce résultat implique des partenariats avec des entités publiques et privées, qui sont activement recherchés.

67. En application de la résolution 56/183 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 2001, un Comité préparatoire intergouvernemental à composition non limitée a été constitué pour établir l'ordre du jour, fixer les modalités de la participation d'autres acteurs au Sommet et mettre au point le texte du projet de déclaration et de projet de plan d'action. Un haut comité d'organisation relevant directement du CCS s'est mis en place pour coordonner les initiatives des organismes des Nations Unies. Y sont représentés l'Organisation internationale du Travail (OIT), la FAO, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'OACI, l'Organisation maritime internationale (OMI), l'Organisation de la propriété intellectuelle (OPI), l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), le PNUD, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le HCR.

68. La première réunion du Comité préparatoire a eu lieu à Genève en juillet 2002. La participation des organisations non gouvernementales, de la société civile et du secteur privé est activement sollicitée. Deux autres réunions sont prévues pour 2003,

ainsi que quatre conférences régionales (Afrique, Europe, Asie et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes).

69. En novembre 2002, le Secrétaire général de l'UIT a informé le CCS de l'état d'avancement des préparatifs du Sommet, qui aura pour thèmes centraux la réduction de la fracture numérique grâce à l'accès de tous aux TIC, la prise de conscience du potentiel des TIC comme outil de développement économique et de réalisation des objectifs de développement du Millénaire, la sécurité et la maîtrise de l'utilisation des TIC, avec le cas échéant la création de nouveaux cadres dans le cyberspace.

70. Le Groupe d'étude sur les TIC a proposé que ses réseaux mondiaux de groupes de travail et ses réseaux régionaux soient mis à contribution pour mobiliser au maximum la participation de toutes les parties prenantes au processus préparatoire.

### **C. Modalités novatrices de collaboration aux programmes : la facilitation du commerce**

71. Le Comité de haut niveau chargé des programmes a été la plate-forme de lancement d'une initiative interinstitutions sur la facilitation du commerce. Il a été décidé lors d'une réunion interinstitutions convoquée par la CNUCED en avril 2002 de créer un mécanisme pour que les organismes participants puissent partager leurs connaissances et leurs acquis pratiques. Ce nouveau dispositif utilise les technologies les plus récentes pour promouvoir la transparence, la coordination et la coopération, avec l'appui d'un site Web automatisé et interactif. Après une période d'essai initiale, le site Web proposé sera largement utilisé par les organismes souhaitant faire connaître leurs activités dans le domaine de la facilitation du commerce, ainsi que pour échanger idées et études dans le cadre de la collaboration entre les différents organismes.

72. Les principaux organismes des Nations Unies s'intéressant à la facilitation du commerce ont été invités à nommer leur « administrateur » chargé d'alimenter le site et des « auteurs » à qui il reviendrait de fournir les contributions.

73. Le Comité de haut niveau chargé des programmes a estimé que la souplesse qui a présidé à cette initiative devrait servir de modèle pour de futures collaborations autour de projets spécifiques.

## **IV. Assistance aux pays qui invoquent l'Article 50 de la Charte des Nations Unies**

74. Les mesures prises par les organismes des Nations Unies pour fournir une assistance aux États tiers touchés par les régimes de sanctions imposés à l'Iraq et à l'ex-République fédérale de Yougoslavie ont été évoquées pour la première fois dans le rapport du Secrétaire général concernant les difficultés économiques particulières que connaissent les États par suite des sanctions imposées en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies (A/48/573-S/26705) et par la suite dans les rapports d'ensemble annuels du Comité administratif de coordination (CAC) (E/1993/81, E/1994/19, E/1995/21, E/1996/18 et Add.1, E/1997/54 et Corr.1, E/1998/21, E/1999/48, E/2000/53 et E/2001/55), puis du CCS (E/2002/55). Le Secrétaire général a par ailleurs présenté à l'Assemblée générale cinq rapports

(A/49/356, A/50/423, A/51/356, A/52/535, A/54/534) sur l'assistance économique aux pays qui subissent le contrecoup des sanctions imposées par le Conseil de sécurité à la République fédérale de Yougoslavie. Depuis 2000, les rapports sur cette question ont été remplacés par les rapports du Secrétaire général sur l'assistance économique aux États d'Europe orientale qui subissent le contrecoup des événements survenus dans les Balkans (A/55/620 et Corr.1 et A/56/632). De plus, la mise en oeuvre des dispositions de la Charte des Nations Unies relatives à l'assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions a fait l'objet de huit rapports annuels du Secrétaire général (A/50/361, A/51/317, A/52/308, A/53/312, A/54/383 et Add.1, A/55/295 et Add.1, A/56/303 et A/57/165 et Add.1).

75. Par sa résolution 57/25 du 19 novembre 2002 sur la mise en oeuvre des dispositions de la Charte des Nations Unies relatives à l'assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions, l'Assemblée générale a pris note du rapport le plus récent du Secrétaire général (A/57/165 et Add.1) et a prié le Secrétaire général de poursuivre l'application des résolutions 50/51, 51/208, 52/162, 53/107, 54/107, 55/157 et 56/87, de veiller à ce que les services compétents du Secrétariat se dotent des capacités voulues et adoptent les méthodes, moyens techniques et normes appropriés pour continuer de recueillir et de faire régulièrement la synthèse de l'information relative à l'assistance dont peuvent bénéficier les États tiers touchés par l'application de sanctions, de poursuivre la mise au point d'une méthode d'évaluation des répercussions effectivement subies par ces États et de chercher des solutions pratiques inédites pour leur prêter assistance.

76. Dans la même résolution a été réaffirmée l'importance du rôle que jouent l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Comité du programme et de la coordination en termes de mobilisation et de supervision de l'aide économique de la communauté internationale et des organismes des Nations Unies aux États qui connaissent des difficultés économiques particulières en raison de l'application de mesures préventives et coercitives imposées par le Conseil de sécurité et, le cas échéant, dans la recherche de solutions à ces difficultés; l'Assemblée a pris note que le Conseil économique et social avait décidé par sa résolution 2000/32 du 28 juillet 2000 de poursuivre l'examen de la question de l'assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions et de transmettre au Conseil, à sa session de fond de 2003, le plus récent rapport du Secrétaire général sur la question. Dans la même résolution, l'Assemblée a invité les organismes des Nations Unies, les institutions financières internationales, les autres organisations internationales et régionales et les États Membres à s'attaquer plus précisément et plus directement, s'il y avait lieu, aux difficultés économiques particulières que rencontrent les États tiers touchés par l'application de sanctions imposées en vertu du Chapitre VII de la Charte et, à envisager à cette fin d'améliorer les procédures de consultation pour maintenir un dialogue constructif avec ces États, dans le cadre notamment de réunions périodiques fréquentes, au besoin de réunions spéciales, entre ces États et la communauté des donateurs, avec la participation des institutions des Nations Unies et autres institutions internationales.

77. Les organismes des Nations Unies concernés et les organisations apparentées, dont les institutions financières internationales, sont très conscients des besoins particuliers et de la situation des États touchés. La plupart communiquent déjà régulièrement des informations sur leurs programmes d'assistance aux pays invoquant l'Article 50 de la Charte, comme le montrent les rapports du Secrétaire général susmentionnés. Leurs organes directeurs restent prêts à répondre

favorablement aux demandes d'assistance émanant d'États confrontés à des difficultés économiques particulières en raison de l'application de mesures préventives ou coercitives imposées par le Conseil de sécurité.

#### *Notes*

- <sup>1</sup> Voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale.
  - <sup>2</sup> *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.
  - <sup>3</sup> Ces documents, intitulés « Nouveaux défis pour la réalisation des objectifs du Sommet mondial de l'alimentation », « Promouvoir la volonté politique de lutter contre la faim », et « Mobiliser les ressources de l'agriculture au profit de la sécurité alimentaire », ont été réunis par la suite dans un ouvrage intitulé « Mobiliser la volonté politique et les ressources pour éliminer la faim dans le monde » (Rome, FAO, 2002).
-